



# COMMISSION NATIONALE D'ARBITRAGE

## **Annexe pour :**

La force athlétique  
Le powerlifting  
Le développé couché  
Le bench press

**1<sup>er</sup> JANVIER 2023**

# **SOMMAIRE**

	<b>Pages n°</b>
<b>TITRE I - RÔLE DU VICE-PRESIDENT DE LA CNA</b>	<b>3</b>
<b>TITRE II - ROLE DU RESPONSABLE D'ARBITRAGE DE LIGUE</b>	<b>3</b>
<b>TITRE III - CONDITIONS D'ACCES AU GRADE D'ARBITRE</b>	<b>3</b>
<b>TITRE IV - TENUE DES ARBITRES</b>	<b>4</b>

# **COMMISSION NATIONALE D'ARBITRAGE**

## **TITRE I RÔLE DU VICE-PRESIDENT DE LA CNA**

- Etablit la liste des responsables d'arbitrage de Ligue qui sont désignés par les comités directeurs des Ligues.
- Etablit les examens écrits pour les niveaux régionaux et nationaux.

## **TITRE II RÔLE DU RESPONSABLE D'ARBITRAGE DE LIGUE**

- Doit être arbitre international de préférence.
- Membre du comité directeur de la ligue dont il dépend.
- Désigné ou élu par le comité directeur de la ligue dont il dépend pour être le correspondant de la CNA.
- Officie lors des finales nationales et des compétitions de ligue se déroulant sur son secteur et supervise le bon déroulement des épreuves.
- Dans le cas de finales nationales sur son secteur, il propose au vice-président de la CNA la liste des arbitres qui seront en mesure d'officier.
- Organise régulièrement des stages de formation ou de recyclage d'arbitres. Ces stages sont ouverts aux entraîneurs de clubs s'ils en font la demande, sous réserve qu'ils soient licenciés à la FFForce.
- Tient à jour le fichier des arbitres actifs de sa ligue ainsi que leurs coordonnées.
- Fait parvenir au vice-président de la CNA, le dossier de résultats d'examens d'arbitres.
- Diffuse les informations aux correspondants d'arbitrage des départements ou directement aux clubs.

## **TITRE III CONDITIONS D'ACCES AU GRADE D'ARBITRE**

### **Article 1 - Arbitre départemental**

L'examen est organisé en une partie :

Partie théorique : à l'aide d'un questionnaire élaboré par la CNA. Le candidat doit obtenir au moins 90% de réussite à l'examen.

La CNA enregistrera les résultats à réception de la mise à jour du fichier des arbitres de la Ligue.

### **Article 2 - Arbitre régional**

L'examen est organisé en deux parties :

Partie théorique : à l'aide d'un questionnaire élaboré par la CNA. Le candidat doit obtenir au moins 90% de réussite à l'examen.

Partie pratique : elle se déroule lors d'une compétition organisée par la ligue. Le jury d'examen est composé de trois arbitres de niveau national au minimum, distincts de ceux officiant sur le plateau. Le candidat doit arbitrer au moins 100 essais (40 en Squat, 30 en DC et 30 en S de T) réussis ou non. Pour réussir l'examen, il doit avoir jugé correctement 90% de ces essais.

La CNA enregistrera les résultats à réception de la mise à jour du fichier des arbitres de la Ligue.

### **Article 3 - Arbitre national**

- Doit avoir officié régulièrement dans le grade d'arbitre régional pendant deux années (la date d'obtention du diplôme d'arbitre faisant foi) avec un minimum de deux arbitrages annuels.
- La candidature doit être adressée par le club au président de la ligue dont il dépend, qui transmet au vice-président de la CNA.

L'examen est organisé en une partie, elle se déroule uniquement lors d'une compétition de niveau national.

Partie théorique pesée : à l'aide d'un questionnaire élaboré par la CNA. Le candidat doit répondre à des questions orales d'un ou deux membres du jury et organiser la pesée du plateau de A à Z qu'il va arbitrer en tant que chef de plateau, suivi d'examineur (arbitre international 1<sup>ère</sup> catégorie). Le candidat doit obtenir au moins 90% de bonnes réponses et sur maîtrise de l'ensemble de la pesée pour continuer l'examen. Cette épreuve se déroule pendant le même championnat que la partie pratique.

Partie pratique arbitrage : elle se déroule uniquement lors d'une compétition de niveau national. Sauf au Championnat de FRANCE Elite et au Championnat de France DC ou BP.

Le jury d'examen est composé de trois arbitres internationaux, distincts de ceux officiants sur le plateau.

Le candidat doit arbitrer au moins 100 essais (40 en Squat, 30 en DC et 30 en S de T) réussis ou non. Pour réussir l'examen, il doit avoir jugé correctement 90% de ces essais.

#### **Article 4 - Arbitre international**

Voir le règlement IPF.

En application de l'article 1.10 du Règlement IPF, la FFForce doit fournir au moins un arbitre pour chaque championnat d'Europe ou du Monde. Sauf dérogation accordée par le bureau directeur, un arbitre qui n'a pas officié au moins une fois lors d'un championnat de France durant la période de 12 mois précédant la compétition internationale considéré ne pourra se voir désigné. Ce principe s'applique pour toutes les compétitions internationales (grand prix, coupe...).

#### **TITRE IV TENUE DES ARBITRES**

La tenue des arbitres est décrite dans le règlement de l'IPF, disponible sur le site internet de l'IPF ou de la FFForce.

- Pantalon (ou jupe) gris
- Veste bleu marine
- Chemise blanche
- Chaussures noires
- Cravate ou foulard à l'effigie de l'IPF pour les arbitres internationaux et de la FFForce pour les arbitres régionaux ou nationaux

Les arbitres arboreront un écusson indiquant leur niveau d'arbitrage sur la poche gauche de leur veste.

Exception : La tenue des arbitres départementaux consiste en un t-shirt blanc et un écusson officiel, ou le polo avec écusson de la Ligue. Ils ne peuvent arbitrer que des compétitions non qualificatif FRANCE (être adjoint(e) à la pesée, au contrôle du matériel ou contrôleur(euse) technique.